



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 juin 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Guillaume GUERRÉ, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h27

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.18.054 - Dénomination d'une voie dans la ZAC des Jardins du bourg – Tranche 3

Christian DUMAS expose :

La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rues ou de places publiques, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Exposé des motifs :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune et la gestion des pouvoirs de police du Maire en termes de sécurité et de circulation,

Considérant que les quatre voies principales ont été dénommées lors du conseil municipal de mars 2018,

Considérant qu'une allée reste à dénommer,

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 5 juin 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis afin de valider la dénomination des voies de la manière suivante:

- Marie-Claude VAILLANT-COUTURIER

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

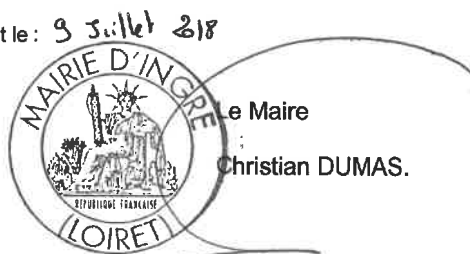
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 6 juillet 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 9 juillet 2018

Publication le : 9 juillet 2018

Notification le : 9 juillet 2018



Acte à classer

DL-18-054

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-07-09T10-31-45.00 (MI211750841)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180626-DL-18-054-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Dénomination d'une voie dans la ZAC des jardins
bourg - tranche 3

Date de décision : 26/06/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
2.2.8. Dénomination de voie et espace public.Acte : DL.18.054-ADT-dénomination
d'une voie dans la ZAC des jardins
du bourg - tranche 3.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/07/18 à 10:31

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 09/07/18 à 10:31

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 09/07/18 à 10:39